



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement de certaines productions de films

Question écrite n° 8243

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le financement de certaines productions de films. À côté des grandes productions qui disposent de moyens conséquents, il existe des productions locales - y compris associatives - qui disposent de moyens limités voire très limités. Ces productions locales sont nécessaires et permettent souvent de produire des films sur l'histoire locale, sur le patrimoine ou encore sur des faits de société tel que le harcèlement scolaire. Pour mener à bien ces productions, le soutien des collectivités locales – et en particulier de celles qui exploitent un établissement cinématographique – est essentiel. Pourtant, il est fréquent que ce financement soit remis en question car considéré comme une aide économique. C'est dans ce contexte qu'il lui demande de bien vouloir lui indiquer les conditions dans lesquelles une collectivité territoriale, et en particulier une commune, peut participer au financement des productions portées par des petites structures ou par des associations ainsi que de lui expliquer la stratégie du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8243

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2025](#), page 5958